

# UBIC

Université Bordeaux  
Inter-Culture

En coopération avec la DRAC Nouvelle Aquitaine,  
la Communauté d'Agglomération Pays Basque et l'Université  
Bordeaux Montaigne



## L'éducation artistique et culturelle, Première pierre d'un projet culturel de territoire ?

### Séminaire

### Contrats Territoriaux d'Education artistique et culturelle en Nouvelle-Aquitaine

Judi 14 et vendredi 15 mars 2019

Salle de Congrès Antoine d'Abbadie - Hendaye

## L'éducation artistique et culturelle, première pierre d'un Projet culturel de territoire ?

Aujourd'hui l'éducation artistique et culturelle s'impose au cœur des territoires éducatifs et sociaux. Depuis maintenant cinq ans, 5, puis 12, dorénavant 16 territoires intercommunaux (EPCI) de Nouvelle-Aquitaine, sous l'impulsion de la Drac épaulée par des Départements et leurs agences, relayées par des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et des Rectorats, accompagnés par des acteurs de l'éducation populaire, de la culture, de l'action sociale, des artistes, des universitaires ... ont créé des programmes, des règlements d'interventions, des politiques territorialisées - culturelles, enfance, jeunesse, pour certains sociales ou environnementales - d'éducation artistique et culturelle.

Si l'éducation artistique et culturelle figurait, dès 2014, parmi les priorités du Ministère de la Culture et de la Communication et de l'Éducation nationale<sup>1</sup>, la coopération active avec les collectivités territoriales a permis une première généralisation des actions à travers des Parcours d'éducation artistique et culturelle. Ces parcours impliquaient une double démarche : une démarche diachronique, d'une part, combinant éducation artistique et culturelle en temps scolaire et périscolaire et expériences dans un cadre extra-scolaire (en famille, avec ses amis), sans oublier les potentiels enseignements artistiques ; une logique synchronique, d'autre part, qui appelle un cheminement et l'enchaînement de moments tout au long de la vie qui, reliés entre eux, constituent un « parcours » d'événements dans des domaines, des temps et des postures successives<sup>2</sup>.

La mise en œuvre de ces parcours a généré la « **naissance du(des) territoire(s) pour l'éducation artistique et culturelle**. D'une part, elle demande une nouvelle territorialisation – au-delà de la seule « localisation » – par l'interaction obligée des acteurs éducatifs, sociaux, artistiques, culturels qui relèvent de différentes strates de responsabilités communales, intercommunales, départementales ou régionales et de leurs financements croisés. D'autre part, elle ne peut s'absoudre de la prise en compte de la territorialité par l'imbrication et la mise en cohérence des territoires institués, de vie et vécus des jeunes et des personnes impliquées, qui eux passent d'un territoire à un autre tout en demeurant un.

**Cette approche territoriale oblige à une coopération publique, une transversalité et une inter culturalité.** L'éducation artistique et culturelle territoriale ne peut être qu'un nœud essentiel et évident de coopération. Cette politique territoriale ni purement éducative ni exclusivement culturelle ou artistique repose sur un partenariat étendu et une co-construction active : entre collectivités, d'abord, afin d'éviter fragmentation et morcellement ; entre acteurs éducatifs, sociaux et culturels, ensuite, car la totalité des « temps de vie » doivent être couverts ; entre organismes culturels et éducatifs présents dans les territoires, enfin. L'éducation artistique et culturelle, si elle s'est construite à partir de l'Éducation nationale, ne peut donc s'y limiter dans un territoire. Il y a là une naturelle interculturalité à construire entre tous les acteurs territoriaux, qu'ils soient collectivement organisés ou singuliers. Car l'on sait que la continuité des dynamiques de l'action publique territoriale, au-delà de la pérennité des dispositifs de l'État, permet « *d'éviter les ruptures de l'itinéraire scolaire et de mettre en cohérence les différents dispositifs proposant un cadre aux différents temps de l'enfant* »<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Grand Plan pour la jeunesse (2012) décliné par circulaire du 9 mai 2013 puis précisé par celle du 10 mai 2017 par les Ministres de l'Éducation nationale et de la Culture, suivi d'une conférence de presse, le 17 septembre 2018, intitulée « *A l'école des arts et de la culture* ».

<sup>2</sup> Peraud A., Pouthier F. (2015), *Regards sur les Contrats Locaux d'Éducation Artistique et Culturelle, un an de séminaires dans les territoires aquitains*, Bordeaux : Université Bordeaux Montaigne.

<sup>3</sup> Octobre S. (2009), *Pratiques culturelles chez les jeunes et institution de transmission culturelle : le choc des cultures*, Culture et prospective, Paris : DEPS.

L'on sait également que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale sont devenus des acteurs essentiels de l'éducation artistique et culturelle car ils sont par nature et par vocation des assembleurs de territoire, à l'interface de la vie culturelle, sociale et éducative. L'on sait enfin que la notion de « jeunes » est une invention récente, résultat de l'accroissement du temps de la scolarisation et de l'affirmation sociale et culturelle d'une génération d'après-guerre. Si elle demeure pour beaucoup, et notamment pour les plus âgés, un « bloc » flou et que l'on croit compact, il n'y a pas une jeunesse mais des personnes aux origines, aux préoccupations, aux usages et aux pratiques différents<sup>4</sup>. D'autant que pour notre société, plus l'âge de la majorité a baissé, plus les jeunes ont vieilli ; l'on deviendrait donc jeune plus tôt et on le resterait de plus en plus tard.

L'éducation artistique et culturelle devient ainsi une « *politique de service public* »<sup>5</sup>, une « *responsabilité exercée conjointement* »<sup>6</sup> dans un territoire d'EPCI en générant « *un espace de coopération publique entre institutions et opérateurs culturels, artistiques, sociaux... d'un territoire, nécessitant un diagnostic partagé, l'agrégation des activités culturelles et éducatives préexistantes et la définition commune de valeurs, d'objectifs et de finalités* »<sup>7</sup>. Cet espace inter territorial – et notamment celui créé par la Drac Aquitaine puis Nouvelle-Aquitaine avec l'appui de l'Université Bordeaux Montaigne - a été la première pierre d'une culture commune, le labour nécessaire pour élaborer conjointement les objectifs opérationnels des contrats territoriaux en produisant, sur un référentiel commun, des singularités voire des différenciations territoriales. Il a créé des habitudes de travail grâce auxquelles on peut sortir de son auto centration et entrer en dialogue avec d'autres mondes sociaux, d'autres réalités institutionnelles, d'autres pratiques professionnelles.

Ces contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle pourraient être ainsi devenus des enjeux majeurs de cohésion sociale et territoriale, et ce malgré des temps de raréfaction financière de l'argent public et malgré les incertitudes et les mutations sociales et territoriales que connaît notre pays.

Pour autant, sont-ils en mesure aujourd'hui de devenir l'épine dorsale d'un projet culturel de territoire ? Certes, ces contrats territoriaux n'ont pas été sans générer des « bénéfices collatéraux ». En mutualisant les moyens et les énergies, générant innovation et intelligence collective, en acceptant la différenciation, la territorialisation de l'éducation artistique et culturelle affirme la valeur d'une « *responsabilité partagée* » entre collectivités pour le territoire d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale ; avec un atout, celui de s'être imposé comme le « cheval de Troie » d'une politique culturelle intercommunale ... et un potentiel handicap, le risque de s'y enfermer et de devenir une nouvelle catégorie de la démocratisation culturelle et de l'intervention publique.

Alors, en quoi l'éducation artistique et culturelle demeure-t-elle encore un territoire d'expérimentation pour ouvrir de nouvelles voies d'action publique : reconnaissance de la diversité et des droits culturels, démocratie culturelle, capacité à réinterroger actions et pratiques professionnelles ? Dans ce faire ensemble, les politiques territoriales d'accessibilité à l'art et à la culture sont-elles devenues une clé essentielle du « vivre ensemble », comprises non plus comme un simple droit à la culture mais « *dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005* »<sup>8</sup> ?

---

<sup>4</sup> Labadie F. (2015) (dir.), *Parcours de jeunes et territoires. Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014*, Paris : La Documentation Française.

<sup>5</sup> Article 3, loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (loi LCAP).

<sup>6</sup> Article 103 et 104, loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)

<sup>7</sup> UBIC (2016), *Passage à l'A.C.T.e. pour les contrats de coopération territoriale d'éducation artistique et culturelle en grande Région ALPC*, Bordeaux : Université Bordeaux Montaigne.

<sup>8</sup> Article 103, loi du 7 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

## PROGRAMME DU JEUDI 14 MARS 2019

A partir de 10h : accueil des Participants au Centre des Congrès Antoine d'Abbadie - Hendaye

**10h30** : Ouverture par le Président ou le Conseiller délégué aux Partenariats Culturels de la Communauté d'agglomération du Pays Basque et le Directeur Régional des Affaires Culturelles ou son représentant, DRAC Nouvelle Aquitaine

### **11h : « L'Éducation artistique et culturelle dans le monde, récits et enjeux »**

**Avec Eric FOURREAU**, Directeur des éditions de l'Attribut, Créateur de la Revue Nectart  
*Éric Fourreau occupe depuis trente ans différentes fonctions dans le domaine de la culture. En tant que rédacteur en chef du magazine La Scène puis de La Lettre du spectacle, de 1996 à 2004, il sillonne la France et effectue de nombreuses missions à l'étranger. En 2004, il fonde les éditions de l'Attribut, avec lesquelles il a depuis lors commandité et publié une quarantaine de livres et organisé une cinquantaine de rencontres sur la culture ou l'éducation artistique. Il est lui-même l'auteur de trois ouvrages sur des artistes (Yannick Jaulin, Robin Renucci, François Morel), d'un livre d'entretien entre Bernard Stiegler et Robin Renucci et a dirigé le livre L'éducation artistique dans le monde. De 2008 à 2014, la Ville de Toulouse fait appel à ses services pour la conception et l'organisation des assises de la culture, avant qu'il ne devienne conseiller culturel de la Ville et de la métropole. En juin 2015, il crée la revue NECTART qu'il continue de diriger. Depuis 2014, il accompagne de nombreuses collectivités locales et structures culturelles en tant que consultant et formateur.*

### **12h30 Buffet offert par les organisateurs**

#### **14h-18h**

##### **LA PETITE FABRIQUE** Atelier long sur 2 jours

**Comment l'EAC peut-elle devenir le moteur de projets culturels de territoire ?**

Avec  
**Julie CLAIN**, Chargée de l'action territoriale  
Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges pour l'Agence culturelle Grand Est

##### **WORLD-CAFE #1**

**Comment mieux travailler entre services ?**  
*éducation, enfance, jeunesse, environnement, social, économie*

Avec  
**Anaïs MORAND**,  
Cheffe de service Pôle transversalité, accompagnement acteurs territoires, Direction de la Culture Conseil départemental de l'Ardèche

##### **WORLD-CAFE #2**

**Comment traduire les droits culturels, dans une action territoriale d'Éducation artistique et culturelle ?**

Avec  
**Vincent LALANNE**  
Consultant

##### **WORLD-CAFE #3**

**Comment coopérer avec les acteurs (artistes, centres culturels, communes) du et au-delà du territoire ?**

Avec  
**Lisa PATIN**,  
Chargée de mission culture à la Communauté d'Agglomération Grand Angoulême

### **20h : Dîner libre ou sortie partagée**

## PROGRAMME DU VENDREDI 15 MARS 2019

A partir de 8h30 : accueil des participants au Centre des Congrès Antoine d'Abbadie – Hendaye

9h - 12h

### LA PETITE FABRIQUE Atelier long sur 2 jours

Comment l'EAC peut-elle devenir le moteur de projets culturels de territoire ?

Avec  
**Julie CLAIN**, Chargée de l'action territoriale Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges pour l'Agence culturelle Grand Est

### ATELIER NUMERIQUE

Comment mobiliser les usages numériques dans les parcours EAC ?

Avec  
**Pierre GEORGES**, Chef de projet Data & Web Design, Digital4human, Enseignant

**ETABLI #1** : Des outils nationaux au service des territoires de l'EAC (ex microfolie) ?  
Nicolas DUBOIS, MJC La Sout.

**ETABLI #2** : Comment convaincre ses collègues élus ou techniciens ?  
Laetitia DEVEL  
Christophe MIQUEU, UBIC

**ETABLI #3** : Education populaire et éducation artistique et culturelle,  
Thomas ALBARRAN, CEMEA

**ETABLI #4** : Enseignements artistiques et EAC  
Annabelle COUTY,  
Adda du Tarn-et-Garonne

**ETABLI #5** : EAC et projet artistique participatif ?  
Jean-Philippe IBOS, auteur, metteur en scène, Cie AMGC

**ETABLI #6** : Educations à l'environnement et artistique sont-ils solubles ?  
Sébastien CARLIER, PNRLG

**ETABLI #7** : Des patrimoines « communs » et vivants à rôle social actif ?  
François POUTHIER, UBM

**ETABLI #8** : Qu'apporte à un contrat territorial une présence artistique durable ?  
Anna SAFFAR, iddac

12h30 Synthèse des rencontres  
« Salon des posters » et Forum des propositions

13h30 : Clôture

Collation de retour offert par les organisateurs

## Librairie des territoires®

Depuis 2006, la **Librairie des territoires®** parcourt la France en participant à des colloques relatifs au développement local. En 2010, **La Librairie des territoires®** devient également une maison d'édition spécialisée dans les enjeux territoriaux. La Librairie sera présente durant les deux jours.

**LA PETITE FABRIQUE (du jeudi 14 mars 14h au vendredi 15 mars 12h) – Atelier long**

## ***Comment l'EAC peut-elle devenir le moteur de projets culturels de territoire ?***

Facilitée par Kevin GIBAUD, Lisa OLIVETTE, Yuna SAUVAGET, Agathe SEQUIER et Lili WEYL

Cadrée par **Julie CLAIN**, Chargée de l'action territoriale Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Vosges pour l'Agence culturelle Grand Est

La généralisation des parcours d'éducation artistique et culturelle implique une double démarche. Une démarche diachronique, d'une part, combinant éducation artistique et culturelle en temps scolaire, périscolaire et expériences dans un cadre extra-scolaire, sans oublier les enseignements artistiques. Une logique synchronique, d'autre part, qui appelle un cheminement et l'enchaînement d'un certain nombre de moments tout au long de la vie qui, reliés entre eux, constituent un « parcours » d'événements dans des domaines, des temps et des postures successives.

En conséquence, elle génère la « naissance du(des) territoire(s) » pour l'éducation artistique et culturelle. D'une part, elle demande une nouvelle territorialisation par l'interaction obligée des acteurs éducatifs, sociaux, artistiques, culturels qui relèvent de différentes states de responsabilités communales, départementales ou régionales et de leurs financements croisés. D'autre part, elle ne peut s'absoudre de la prise en compte de la territorialité par l'imbrication et la mise en cohérence des territoires institués, de vie et vécus de personnes, qui elles passent d'un territoire à un autre tout en demeurant une, ce qui fait que les « *territoires qui nous habitent ne se réduisent pas aux territoires que nous habitons* ». À ce titre, une éducation artistique et culturelle mise en œuvre par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pourrait générer des « bénéfiques collatéraux » pour leurs territoires.

***Mais comment en faire un moteur, une « première pierre » ? Quelles valeurs est-elle en mesure de porter ? Doit-on en faire « l'épine dorsale » du projet culturel de territoire ? Quels acteurs et autres segments de l'intervention publique convaincre ? Quelle place pour les artistes, les opérateurs culturels et les personnes qui habitent le(s) territoire(s) ?***

**WORLD CAFE #1 (jeudi 14 mars 14h – 18h)**

## ***Comment mieux travailler entre services des collectivités et de l'EPCI (éducation, enfance, jeunesse, environnement, social, économique) ?***

Facilité par Bertrand BONNEFON, Mariya ILCHEVA et Antoine THERY

Cadré par **Anaïs MORAND**, Cheffe de service Pôle Transversalités, accompagnement des acteurs et des territoires, Direction de la Culture Conseil départemental de l'Ardèche

S'intéresser à l'autre avant de s'intéresser à ce que l'on fait oblige au décloisonnement qui questionne les catégories de l'intervention publique construites en silos. Plus que le mot de « transversalité », terme valise voire incantatoire, celui d'intersectorialité demande au préalable de bien reconnaître la spécificité de chaque politique sectorielle. Sa plus-value réside alors dans les zones de partage et d'enjeux croisés. Il n'y a pas de bonnes intersections sans reconnaissance de filières et sans le renforcement de chaque secteur. L'éducation artistique et culturelle mise en œuvre par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale tant par leur proximité que dans leur rôle d'intercesseur entre primaire et secondaire, entre scolaire, social, jeunesse, ... peut donc jouer un rôle prépondérant dans ce croisement entre secteurs. Mais pour ce faire encore faut-il arriver à convaincre et à construire communément tant dans son propre territoire qu'avec et entre les autres collectivités.

***Quels autres segments de l'intervention publique convaincre ? Mais comment saisir les enjeux de chaque secteur ? Avec quelles priorités ? Comment faire s'approprier et communiquer dans chaque domaine ? Comment articuler des dispositifs qui tous peuvent avoir une valeur mais se superposent ? Comment organiser et avec quels outils cette co-construction ? Quelle place pour les artistes, les opérateurs culturels et les personnes qui habitent le(s) territoire(s) ?***

## **WORLD CAFE #2 (jeudi 14 mars 14h – 18h)**

### ***Comment traduire les droits culturels des personnes, et notamment des plus jeunes, dans une action territoriale d'Education artistique et culturelle ?***

Facilité par Laurence DESPUJOLS, Lou POHIN et Antonella SAFFRE

Cadré par **Vincent LALANNE**, Consultant

Le respect des droits humains, l'accès à des ressources culturelles plus larges que les seuls champs de l'art sont essentiels pour que toute personne vise son émancipation comme partie prenante de son propre développement et du développement de « communs ». Le respect de la diversité culturelle et l'égalité des expressions culturelles ne sont pas sans renvoyer à comment « faire humanité ensemble dans un territoire ? ». L'accès aux Droits de l'Homme demande ainsi, au-delà d'un droit à la culture, de reconnaître les droits culturels de chaque personne afin de garantir non son identité mais sa liberté à s'identifier, d'affirmer sa capacité à s'émanciper et à se construire ainsi que d'être en capacité de vivre pleinement sa citoyenneté.

***Mais comment traduire les droits culturels, et notamment ceux des plus jeunes, dans une action territoriale d'éducation artistique et culturelle ? Comment permettre la reconnaissance de la diversité et la capacité des uns et des autres à se référer et/ou à questionner leurs communautés culturelles ? Comment faire découvrir et mettre en valeur les patrimoines culturels ? Comment encourager une participation pleine et entière des personnes, et notamment des jeunes, à construire leur propre parcours et à le partager avec les autres ?***

## **WORLD CAFE #3 (jeudi 14 mars 14h – 18h)**

### ***Comment créer une coopération culturelle avec des acteurs du territoire (équipes artistiques, structures culturelles, communes) et des ressources extra territoriales ?***

Facilité par Luce AUTANT, Sarah CRUCHET, Esther FONTANET et Sophie KECHKIN

Cadré par **Lisa PATIN**, Chargée de mission culture à la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Les contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle ne sont pas des dispositifs mais bien un cadre d'action discuté et négocié. Les objectifs opérationnels et les actions qui en découlent sont aussi bien descendants (un projet éducatif de territoire formalisé, les enjeux d'autres collectivités publiques) qu'ascendants (des actions et des opérateurs préexistants). L'éducation artistique et culturelle dans les territoires doit donc laisser les portes-ouvertes à un dedans-dehors, à une capacité à apporter des réponses dans un territoire donné, sans sous-estimer les ressources existantes et celles à échanger. Au rebours de tout engouement, l'action territoriale ne doit pas stériliser d'autres initiatives dans et en dehors du territoire de projet. En revanche, une articulation est nécessaire à la fois dans le territoire avec les actions menées par les opérateurs culturels, éducatifs et sociaux –d'autant plus quand ces derniers en ont également mission- et avec des pôles ressources et/ou des opérateurs externes si le besoin s'en fait ressentir. Les territoires d'EPCI doivent ainsi avoir vigilance à ne pas s'y enfermer, « la frontière n'est pas une limite mais une zone de l'échange ».

***Mais comment articuler tous les dispositifs existants ? Comment déjà les repérer et les cartographier ? Comment assembler les initiatives, les qualifier et les articuler ? Quelle gouvernance mettre en œuvre ? Quelles carences sont à identifier et où et comment trouver les ressources externes à mobiliser ?***

## ATELIER NUMERIQUE (vendredi 15 mars 10h – 12h)

### **Comment mobiliser les nouveaux usages numériques dans les parcours d'éducation artistique et culturelle ?**

Facilité par Sarah CRUCHET, Esther FONTANET et Antoine THERY

Cadré par Pierre GEORGES, Chef de projet Data & Web Design, Digital4human, Enseignant à l'Université des Sciences et Technologies - Bordeaux

Le développement du numérique et des ressources culturelles comme artistiques disponibles sur le net ouvre des possibles accessibles en dehors du territoire de projet. Voilà qui peut produire des effets vertueux tant dans l'appropriation par les plus jeunes comme par les capacités nouvelles offertes aussi bien dans l'échange et le partage entre les acteurs du contrat d'éducation artistique et culturelle qu'avec, pour et par les bénéficiaires. Cette transformation de nos modes de vie, de transmission, de partage et de conduite de projets peut donc se révéler d'une grande richesse. Mais il présente également quelques effets que l'on pourrait qualifier de toxiques.

**Comment alors conjuguer pratiques individuelles et mises en « communs » plus collectives ? Comment faire émerger des pratiques d'échanges collaboratifs tant entre les acteurs qu'entre les jeunes ? Quels outils et ressources existent ? Comment les partager communément ? Peuvent-ils illustrer ou documenter la « trace » laissées par les actions ?**

## ETABLIS (vendredi 15 mars 9h – 10h – 11h) – Durée 52'

**ETABLI #1 : Des outils nationaux au service des territoires de l'EAC, l'exemple d'une micro folie.** Nicolas DUBOIS, Directeur MJC La Souterraine

**ETABLI #2 : Comment convaincre ses collègues élus ou techniciens ?** Christophe MIQUEU, U. Bordeaux - élu  
Laetitia DEVEL, Ingénieure recherche

**ETABLI #3 : La place de l'éducation populaire dans l'éducation artistique et culturelle.** Thomas ALBARRAN, coordonnateur CEMEA

**ETABLI #4 : Les enseignements artistiques et l'éducation artistique et culturelle.** Annabelle COUTY, Directrice Adda du Tarn-et-Garonne

**ETABLI #5 : Comment l'EAC s'inscrit-elle dans un projet artistique participatif ?** Jean-Philippe IBOS, auteur, metteur en scène Cie AMGC

**ETABLI #6 : Educations à l'environnement et artistique sont-ils solubles ?** Sébastien CARLIER, Chargé de mission Parc Naturel Régional cogne

**ETABLI #7 : Des patrimoines « communs » et vivants à rôle social actif ?** François POUTHIER, UBM

**ETABLI #8 : Qu'apporte une présence artistique durable ?** Anna SAFFAR, Chargée de production Médiation, Iddac Gironde

# Les « communs » des contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle en Nouvelle-Aquitaine depuis 2014

## En 2014 /2015 en Aquitaine

- 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont fait l'objet d'une photographie dynamique de leurs contrats locaux par les étudiants et chercheurs du Master IPCI et du Master PIPELI ;
- 2 séminaires interterritoriaux avec mise en partage des expériences et conférences, conceptualisés et animés par les étudiants et chercheurs, ont regroupé une cinquantaine d'acteurs culturels, éducatifs et artistiques dans le Sud Pays Basque puis dans le Fumélois ;
- 1 journée de rendu et 1 publication ont restitué ce travail le 21 mai 2015 à Bordeaux

## En 2015 /2017 en Région Nouvelle-Aquitaine

- 12 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ont fait l'objet d'une photographie dynamique de leurs contrats territoriaux par les étudiants et chercheurs des Masters IPCI et PIPELI;
- 3 séminaires interterritoriaux avec mise en partage des expériences et conférences, conceptualisés et animés par les étudiants et chercheurs universitaires, ont regroupé une centaine d'acteurs culturels, éducatifs et artistiques en Isle-Vern-Salembre, dans le Mélusin, dans le Grand Angoulême et la Vallée de l'Echelle puis dans le Pays Sostranien ;
- 1 recherche-action partagée entre le territoire du Mélusin et du Libournais ont mobilisé des artistes, des enseignants-chercheurs, des enseignants du secondaire, des jeunes scolarisés sur la thématique de la « Trace ».
- 2 journées de rendu et 2 publications ont restitué ce travail le 31 mars 2016 à Limoges et le 24 novembre 2017 à La Souterraine.

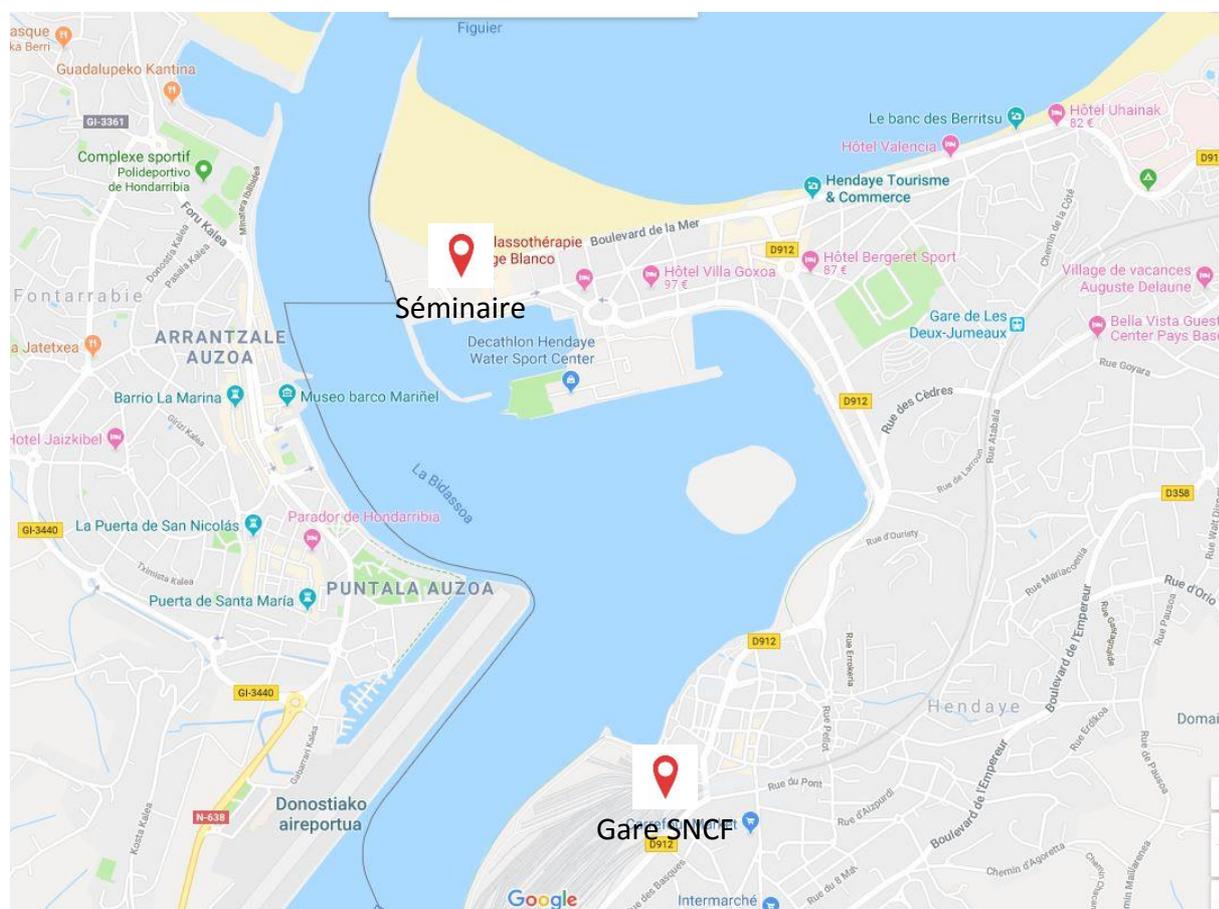
Entre recherche-action et formation de terrain, UBIC - ses étudiants de Master et ses enseignants-chercheurs -, avec le soutien actif de la Drac Aquitaine puis Nouvelle-Aquitaine ont accompagné les professionnels pour observer les pratiques, partager les questionnements et les réussites nés des Contrats locaux et des Parcours d'Education Artistique et Culturelle et identifier des manières de (bien) faire (ensemble). Sans prétendre à l'exemplarité, les propositions et outils qui ont été produits dessinent de nouvelles modalités de travail collectif et envisagent le territoire comme un espace d'invention. **UBIC (Université Bordeaux Inter Culture)** est un projet d'innovation sociétale en sciences humaines et sociales qui a pour but d'approfondir les liens entre le monde universitaire et le monde socio-économique, sur la thématique « culture, économies créatives et territoires ». Cette cellule de transfert est financée dans le cadre des Investissements d'Avenir de l'ANR / Idex / Université de Bordeaux, et basée à l'Université Bordeaux Montaigne. UBIC est une plateforme rassemblant des laboratoires, des enseignants-chercheurs, des doctorants, des étudiants de plusieurs universités... autour d'objets d'étude qui interrogent la place et le rôle de la culture au sein des continuums socio-économiques. Sa démarche « hybride » conjugue différents modes opératoires en fonction des accompagnements : recherche-action, design d'information, cartographie, méthodes d'innovation sociale, formation-action. UBIC travaille sur les questions de territorialisation des actions et politiques culturelles et d'évaluation (en privilégiant les échelles locales et européennes). Les acteurs socio-économiques de la culture, publics comme privés, désireux de s'engager dans une démarche de Recherche et Développement communément avec les Universités peuvent s'appuyer sur UBIC soit, s'il s'agit d'un objet précis sous forme de contrat d'expertise et de prestations soit s'il s'agit d'un protocole commun, sur une structure mutuelle de recherche sans personnalité morale, dénommée « Open Lab ».

## SE RENDRE A HENDAYE

**Gare SNCF TGV : Boulevard du Général de Gaulle, 64700 Hendaye**

**Autoroute : A63 (Paris) et A64 (Toulouse). Sortie N°1 Centre-ville**

- Bordeaux : 2h10
- Angoulême / Agen: 3h30
- La Rochelle : 4h – Poitiers
- Limoges : 4h30



## HEBERGEMENT

Etablissements partenaires	Allottement	Tarif (1 pers.) - nuit + pdj	Réservations
Hôtel Ibaia ***	20 chambres	85,00 €	05 59 48 88 88
Hôtel Bellevue **	5 chambres	59,00 €	05 59 20 00 26
Hôtel Lafon **	9 chambres	76,00 €	05 59 20 04 67
Résidence Mer & Golf	20 studios	68,00 €	05 59 51 80 00
Bella Vista Guest Center	18 chambres	49,00 €	05 59 70 58 51

# UBIC

Université Bordeaux  
Inter-Culture

ubic@u-bordeaux-montaigne.fr  
ubic.u-bordeaux.fr  
Tél. 05 57 12 62 59

## **Contacts Communauté d'agglomération Pays Basque**

Hélène Bourguignon

Julie Bercetche

[j.bercetche@communaute-paysbasque.fr](mailto:j.bercetche@communaute-paysbasque.fr)

## **Contacts DRAC Nouvelle-Aquitaine**

Christine Diffembach, Directrice du Pole démocratisation et action territoriale

Isabelle Farcat, Conseillère Action culturelle et territoriale

[isabelle.farcat@culture.gouv.fr](mailto:isabelle.farcat@culture.gouv.fr)

## **Contacts UBIC**

Alexandre Péraud, Responsable scientifique

Laetitia Devel, Coordinatrice UBIC

[ubic@u-bordeaux-montaigne.fr](mailto:ubic@u-bordeaux-montaigne.fr)

07 50 14 34 88

## **Equipe Projet :**

Luce AUTANT, Bertrand BONNEFON, Sarah CRUCHET, Laurence DESPUJOLS, Laetitia DEVEL, Esther FONTANET, Kevin GIBAUD, Mariya ILCHEVA, Sophie KECHKIN, Christophe MIQUEU, Lisa OLIVETTE, Lou POHIN, François POUTHIER, Antonella SAFFRE, Yuna SAUVAGET, Agathe SEQUIER, Antoine THERY, Lili WEYL

Université Bordeaux Montaigne, Domaine universitaire • Bât. J Porte J005 • 33607 Pessac Cedex